

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Senlis – Canton de Pont Sainte Maxence
Extrait du registre des délibérations de la Commune de Rhuis

Séance du 13 juin 2022

N° 13-2022

DÉLIBÉRATION N°13 BOIS DE CHAUFFAGE

Date de la convocation : 02 juin 2022

Membres en exercice : 11

Présents : 07

Date d'affichage : 20 juin 2022

Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rhuis s'est réuni, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GOYARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-François GOYARD, Maire,

Jean Paul FÉLIX, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Adjoints au Maire

Michel DUCHOSSOY, Jennifer MONTEIRO, Antoine DAVENE de ROBERVAL, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

ABSENTS :

Xavier BERNARD donne pouvoir à Michel DUCHOSSOY

Virginie FERRET-COURTEL donne pouvoir à Marie-Thérèse PARASKEVAS

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER donne pouvoir à Jean-François GOYARD

Caroline HOFFERT donne pouvoir à Antoine DAVENE de ROBERVAL

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Jean Paul FÉLIX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures trente.

DÉLIBÉRATION N°13-2022 BOIS DE CHAUFFAGE

M. Goyard fait part de la nécessité d'aider une administrée de la commune Me Claudine RIMBERT dans le financement de sa facture de bois de chauffage.

Cette attribution était habituellement déterminée dans le cadre du CCAS, dissous le 2 octobre 2017 (délibération N°31-2017).

M. Goyard met au vote et les membres du Conseil Municipal **DÉCIDENT** à l'unanimité de mettre en place pour l'année 2022 un bon de chauffage de 18 stères à 70€, d'une valeur de 1 260€ en faveur de cette administrée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Maire certifie en application
de l'article 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire



Jean-François GOYARD